

Pourquoi la proposition de Koen Geens risque de faire « pschitt »

RADICALISME Ces données que le ministre de la Justice et l'Exécutif des musulmans de Belgique ne peuvent exiger des mosquées

C'est une annonce un peu étrange. Un pari. Mercredi, dans l'émission flamande « Terzake », le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), expliquait qu'il souhaitait que l'Exécutif demande à chaque mosquée les noms de tous les prêcheurs et imams qui y passent. Le ministre s'empresse cependant d'ajouter qu'il ne peut rien exiger, en raison de la liberté de culte et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat...

La proposition est liée au passage de l'imam de Ripoll en Belgique. Abdelbaki Es Satty, le cerveau présumé des attentats de Barcelone, mort dans l'explosion de la maison d'Alcanar, avait en effet séjourné trois mois à Villorde, entre janvier et mars 2016. Il y avait fréquenté la mosquée Youssef, à Diegem, qui lui avait par ailleurs signifié ne pas vouloir

travailler avec lui.

Comme lui, de nombreux prédicateurs « itinérants » circulent parfois en Belgique ou sont contactés par des mosquées afin d'y prêcher quelques semaines ou quelques mois. Lors d'une réunion entre l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB) et le cabinet du ministre de la Justice, l'organe chef de culte a ainsi pris l'initiative. « Nous demandons aux mosquées de nous consulter avant d'engager des prédicateurs itinérants afin qu'on puisse prendre nos dispositions, se renseigner sur leur profil », explique Salah Echallaoui, le président de l'Exécutif.

Le problème ? La grande majorité des mosquées belges ne sont pas reconnues par l'Etat. Pour 65 imams reconnus, on compte à peu près 300 mosquées sur le ter-

ritoire. Or, les mosquées non reconnues n'ont pas de comptes. « Ce n'est pas un ordre, admet Salah Echallaoui. Mais plutôt un travail de collaboration avec toutes les mosquées. La plupart d'entre elles sont demandeuses. C'est dans leur intérêt : il s'agit de protéger les lieux de culte et de protéger les fidèles des discours de haine. » L'EMB se doute que certaines mosquées ne joueront pas le jeu, mais mise sur les bonnes volontés. Même « espoir » du côté du cabinet Geens : « Ce n'est pas parce qu'on n'est pas sûr d'avoir les noms qu'on ne peut pas essayer », glisse la porte-parole, qui rappelle que des mesures répressives ont déjà été prises.

Pour Corinne Torrekens, professeure à l'ULB, spécialiste de l'islam contemporain en Europe, l'initiative risque bien de faire

« pschitt »... Voire de crispier encore davantage les imams. Mais la chercheuse estime surtout qu'on ne pose pas la bonne question : « On lie encore imams et sécurité. Or, s'il y a bien un point sur lequel la plupart des experts s'accordent, c'est là dessus : la radicalisation ne se fait pas dans les mosquées, mais via des groupuscules annexes. Ce qui n'exclut pas qu'il y ait des imams problématiques. »

Par ailleurs, le moyen le plus efficace d'avoir une vue sur les mosquées est de les reconnaître. Or, une trentaine de lieux de culte attend le précieux sésame depuis plus d'un an. En cause : un blocage politique au nord du pays, entre la N-VA de la ministre flamande Liesbeth Homans et le CD&V de Koen Geens. ■

ELODIE BLOGIE

SÛRETÉ DE L'ÉTAT

Un contrôle limité des imams étrangers

La Sûreté de l'État dispose déjà d'informations sur la plupart des mosquées non reconnues. Mais certaines mosquées « de garage », et a fortiori les imams qui y

prêchent, peuvent échapper à la surveillance des services de renseignements. Le contrôle des imams étrangers est également limité. « S'il vient d'un pays de l'espace Schengen, on n'est pas forcément au courant de sa

présence sur le territoire. Sauf s'il reste plus de trois mois. Dans ce cas, il est obligé de s'enregistrer auprès de l'administration », développe un membre de la Sûreté. « Si, par contre, il provient d'un pays situé en dehors de l'es-

pace Schengen, il est obligé de signaler sa fonction lors de sa demande de visa ». C'est par exemple le cas des personnalités religieuses invitées à participer à une convention ou à prêcher dans une mosquée belge, généralement

pendant le ramadan. Quant aux imams qui prêchent dans les mosquées qui ont pignon sur rue et dont les discours sont inquiétants, « ils font souvent l'objet d'un nettoyage en interne », indique l'agent de la Sûreté.

L. PO